



Tickets restaurant : la liberté de choix sacrifiée !



AVENIR à l'oeuvre pour la défense des intérêts des salariés

Synthèse : La direction supprime les tickets restaurant papier malgré les besoins de 59 salariés, pour des raisons principalement organisationnelles. AVENIR Sopra Steria demande de maintenir le choix jusqu'au 1er janvier 2027, date de fin du papier. : **Que vous soyez seul ou 1000, les élus AVENIR Sopra Steria resteront mobilisés pour défendre vos intérêts.**

La situation

Les salariés avaient jusqu'à présent le choix entre deux formats de tickets restaurant : papier ou dématérialisé. Ce choix n'est pas anodin.

Le format dématérialisé présente des avantages : simplicité d'usage, sécurisation en cas de perte. Mais il impose aussi des limitations strictes : plafond de 25 € par jour, utilisation du lundi au samedi uniquement, traçabilité des achats.

À l'inverse, le format papier, bien que moins moderne, offre une souplesse d'utilisation bien supérieure. Dans les faits, il permettait une utilisation au-delà de 25 € par jour et sur une plage plus large (y compris le dimanche), sans traçabilité systématique. Cette souplesse, même si elle s'inscrit en marge du cadre réglementaire, répondait à des besoins concrets de certains salariés.

C'est sûrement à la suite d'une difficulté de distribution des tickets restaurant papier dans les sites SBS Software basés dans des espaces de coworking (Nice, Lyon, Toulouse) que la direction a décidé de supprimer ce choix et d'imposer la dématérialisation à tous.

Une décision contestable

Cette décision est d'autant plus contestable que, hors les sites en espace de coworking :

- Il reste 59 salariés qui ont fait le choix de conserver le format papier
- Le choix des salariés est forcément motivé par des besoins personnels légitimes
- Le format du ticket restaurant papier reste légalement autorisé jusqu'au 31 décembre 2026
- Les économies réalisées par l'entreprise sont très limitées

Ce que cette décision cache

En réalité, cette décision répond avant tout à une logique de gestion interne :

- Réduction du temps de distribution,
- Baisse des risques de perte ou de vol.

Autrement dit, des gains immédiats pour l'entreprise... sans contrepartie pour les salariés.

En supprimant cette option la direction :

- Ignore les attentes d'une partie, même minime, des salariés,
- Impose une contrainte supplémentaire à ces salariés,
- Et privilégie ses propres intérêts au détriment de ceux des salariés.

Ce que AVENIR Sopra Steria demande

Chez AVENIR Sopra Steria, nous défendons une valeur essentielle : la liberté

Ainsi, la demande d'AVENIR Sopra Steria est simple : le report au 1 janvier 2027 de cette décision du basculement vers les tickets restaurant dématérialisés, sachant qu'à cette date les émetteurs de tickets restaurant papier n'auront plus le droit de produire de nouveaux carnets.

Parce que derrière 59 salariés, il y a 59 situations, 59 besoins, 59 réalités.

Que vous soyez seul ou 1000, les élus AVENIR Sopra Steria resteront mobilisés pour défendre vos intérêts

